



Onze raisons pour lesquelles l'Europe doit interdire les brevets sur les plantes et les animaux d'élevage

Nouveau rapport sur les demandes de brevet concernant la sélection conventionnelle des plantes et des animaux

23. Avril 2020 / Aujourd'hui, *No Patents on Seeds!* publie un nouveau rapport sur les demandes de brevet portant sur des méthodes de sélection conventionnelle de plantes et d'animaux qui, selon le droit européen des brevets, sont exclues de la brevetabilité. Néanmoins, entre début 2018 et fin 2019, plus de 100 demandes de brevet concernant la sélection conventionnelle ont été déposées. Dans le rapport, onze exemples sont présentés de manière plus détaillée, montrant des cas de biopiraterie, dont les revendications portent sur la bière et l'orge, des légumes et des animaux d'élevage. Le risqué étant : Si des plantes et des animaux issus de méthodes de sélection conventionnelle sont revendiqués en tant qu'"inventions", ils ne pourront plus être utilisés pour une sélection ultérieure sans l'autorisation du titulaire du brevet, quand bien même l'accès à la diversité biologique est essentiel à toute sélection.

"Nous avons trouvé des exemples tels que des poivrons particuliers, collectés à l'origine au Mexique, et dont l'utilisation pour la sélection semble maintenant être couverte par les revendications monopolistiques d'un brevet. D'autres exemples concernent la résistance naturelle aux maladies que l'on trouve dans des populations sauvages de basilic ou la couleur rouge intense provenant de melons musqués ou encore des endives dont le brunissement après récolte est réduit" explique François Meienberg de ProSpecieRara. "De telles méthodes de sélection des plantes ne sont en aucun cas des inventions techniques".

D'autres demandes de brevet portent sur l'épinard, le maïs, la tomate, l'allium, l'artichaut, l'aubergine, la betterave, le brocoli, le manioc, le chou-fleur, le céleri, le coton, la pomme de terre et le riz. Des demandes de brevet ont également été déposées sur des animaux d'élevage comme les bovins, les porcs, les moutons, les chevaux, les chèvres, les lapins et les volailles.

Ces derniers sont issus de méthodes de sélection conventionnelle, basées sur des processus aléatoires, des croisements et des sélections, mais pas sur le génie génétique. Bien qu'à l'heure actuelle, il ne s'agisse que de demandes en instance, beaucoup seront accordées si le chaos juridique régnant actuellement à l'Office européen des brevets (OEB) n'est pas résolu.

En principe, le droit européen des brevets interdit le brevetage des méthodes de sélection "non techniques". Cependant, le Conseil d'Administration de l'OEB a créé une grande incertitude juridique suite à une décision de 2017, qui a interdit les brevets sur une partie seulement, mais pas sur la totalité, des plantes et des animaux issus de sélections conventionnelles. Puis, en 2018, dans le cas d'un brevet sur le poivron, l'OEB a décidé que les brevets sur les plantes et les animaux issus de méthodes de sélection conventionnelle étaient autorisés. Face à ses propres incertitudes juridiques, l'OEB a finalement suspendu en 2019 toute attribution de nouveaux brevets dans le domaine de la sélection conventionnelle. Mais aujourd'hui, en 2020, on s'attend à ce que de nouvelles décisions soient prises.

"Le rapport de *No Patents on Seeds!* nous montre comment les entreprises vont à nouveau tenter d'étendre leur contrôle sur la production alimentaire en Europe si les problèmes actuels ne sont pas résolus et si aucune distinction claire n'est faite entre inventions techniques et procédés aléatoires" déclare Christoph Then de l'organisation *No Patents on Seeds!*

No Patents on Seeds! réclame dès lors de préserver la "liberté d'entreprendre" de tous les sélectionneurs, jardiniers et agriculteurs européens impliqués dans la sélection conventionnelle, la culture et la conservation des plantes et des animaux d'élevage. L'accès à la diversité biologique nécessaire à la poursuite de toutes sélections ne doit être ni contrôlé, ni entravé, ni bloqué par un quelconque brevet.

Contact

- Christoph Then, porte-parole, *No Patents on Seeds!*, Tel +49 (0) 151 54638040, info@no-patents-on-seeds.org
- Johanna Eckhardt, Coordination du projet, *No Patents on Seeds!*, Tel + 43 (0) 680 2126 343, johanna.eckhardt@no-patents-on-seeds.org
- François Meienberg, responsable politique, ProSpecieRara, Tel +41 61 545 99 19, francois.meienberg@prospecierara.ch

[Lien vers le rapport complet en anglais](#)